

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 763

22 mars 2012

SOMMAIRE

Alpha Group (SPF) S.A.	36586	Rocalux S.à r.l.	36578
A Plus S.A.	36622	Rockton Investment S.A., SPF	36583
Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.	36586	Rogo Trading International S.A.	36584
Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie	36621	RSB Investissements S.à r.l.	36584
Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie	36621	Satlink Services Sàrl	36589
AVANA 2nd S.A. SICAV-SIF	36621	Sciplay International S.à r.l.	36584
Banque Privée Edmond de Rothschild Eu- rope	36590	Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l.	36584
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.	36578	Simachev Group Sàrl	36589
CEP III Investment 15 Finance S.à r.l.	36622	Sky Luxco S.à r.l.	36588
City Healthcare S.à r.l.	36601	Soccerade International S.à r.l.	36583
CO2 S.A.	36623	Soccerade International S.à r.l.	36588
Credit Suisse Private Equity Platform S.C.A., SICAR	36621	Société Financière pour les Pays d'Outre- Mer S.A.	36589
de Ferrières, Zehren & Associés S.A.	36623	Specialized Investment Management Sicav - SIF	36589
Deluxe Trading Group Limited	36624	Sportlinecar S.à r.l.	36590
Diggler SPF, S.A.	36616	Starla Holding S.à r.l.	36586
Edison Group Participations S.A.	36592	Taxioma s.à r.l.	36590
Fingrade S.A.	36601	Technimobilière S.A.	36591
HOS111 S.A.	36624	The Conscience Institute (SPF) S.A.	36588
Hosco S.A.	36624	Topaz S.à r.l.	36606
Industrial Securities Luxembourg S.à r.l.	36592	TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l.	36591
Ingénierie Technique et Electrique S.A.	36620	Trimline S.A.	36592
Intertrust International Holding Luxem- bourg S.à r.l.	36590	TR International Holdings S.à r.l.	36591
IS Business Services S.à r.l.	36622	UBS (Luxembourg) S.A.	36600
les p'tites fripouilles S.à r.l.	36621	Vasta S.A.	36605
Lugan S.à r.l.	36606	Vencorp Partners	36591
Navimer S.A.	36623	Vic. Waldbillig S.à r.l.	36600
RM2 International S.A.	36583	Vintners Propco S.à r.l.	36600
RMF International S.A.	36583	Wigham House (Barking) S.à r.l.	36605
		Worldwide Financial Investments S.A. ...	36600
		Yasmin Real Estates S.A.	36620

Rocalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 30, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 143.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021207/9.

(120026508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.142.317,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.007.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Becton Dickinson Holdings Limited, a company organized and existing under the laws of the Ireland, with its registered office at Pottery Road, Kill O' The Grange, Dun Laoghaire, Dublin County, Dublin, Ireland and having its central management and control and place of effective management at the Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford Science Park, Oxford, OX4 4DQ, United Kingdom and registered with the Companies Registration Office under number 494795 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 163.007 (the "Company"). incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, on 28 July 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 2580 dated 25 October 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 16 November 2011, not yet published in the Mémorial.

II.- The 70,200 (seventy thousand two hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 11,072,117 (eleven million seventy two thousand one hundred seventeen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 70,200 (seventy thousand two hundred United States Dollars) to USD 11,142,317 (eleven million one hundred forty two thousand three hundred seventeen United States Dollars) by the issuance of 11,072,117 (eleven million seventy two thousand one hundred seventeen) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each subject to the payment of a global share premium in an amount of 99,649,049.14 (ninety nine million six hundred forty nine thousand forty nine point fourteen United States Dollars), of which USD 1,107,211.70 (one million one hundred seven thousand two hundred eleven point seventy United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 97,500 (ninety-seven thousand five hundred) shares in Becton Dickinson AB;

3. Subscription and payment by Becton Dickinson Holdings Limited of the 11,072,117 (eleven million seventy two thousand one hundred seventeen) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 11,072,117 (eleven million seventy two thousand one hundred seventeen United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 70,200 (seventy thousand two hundred United States Dollars) to USD 11,142,317 (eleven million one hundred forty two thousand three hundred seventeen United States Dollars) by the issuance of 11,072,117 (eleven million seventy two thousand one hundred seventeen) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 99,649,049.14 (ninety nine million six hundred forty nine thousand forty nine point fourteen United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 1,107,211.70 (one million one hundred seven thousand two hundred eleven point seventy United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder (the "Contributor") of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention – Subscription – Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of 97,500 (ninety-seven thousand five hundred) shares in Becton Dickinson AB, a limited company organized and existing under the laws of Sweden, with its registered address at Årstaängsvägen 25, Box 47204, 100 74 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 5561456756 (the "Target Company"), representing 100% of the total outstanding shares of the Target Company.

Valuation

The Contribution is valued at USD 110,721,166.14 (one hundred ten million seven hundred twenty one thousand one hundred sixty six point fourteen United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 31 January 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, manager of category A, born on 15 February 1971, Bonheiden, Belgium, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;
- c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;
- d) William Allan, manager of category A, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;
- e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- f) Nedim Görel, manager of category B, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Holdings Limited: 11,142,317 (eleven million one hundred forty two thousand three hundred seventeen) shares.

The notary acts that the 11,142,317 (eleven million one hundred forty two thousand three hundred seventeen) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 11,142,317 (eleven million one hundred forty two thousand three hundred seventeen United States Dollars), represented by 11,142,317 (eleven million one hundred forty two thousand three hundred seventeen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Becton Dickinson Holdings Limited, une société organisée et existant sous le droit irlandais, avec son siège social sis au Pottery Road, Kill O 'The Grange, Dun Laoghaire, comté de Dublin, Dublin, Irlande et ayant son centre de direction et de contrôle et lieu de gestion principal au bâtiment Danby, Edmund Halley Road, Oxford science Park, Oxford, OX4 4DQ, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 494795 (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.007 (la «Société»), constituée par acte notarié dressé par Maître Carlo Wersandt, notaire public avec adresse professionnelle à Luxembourg, daté du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 2580 en date du 25 octobre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 16 novembre 2011, non encore publié au Mémorial.

II.- Les 70.200 (soixante-dix mille deux cents) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.072.117 USD (onze millions soixante-douze mille cent dix-sept Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.200 USD (soixante-dix mille deux cents Dollars Américains) à 11.142.317 USD (onze millions cent quarante-deux mille trois cent dix-sept Dollars Américains) par l'émission de 11.072.117 (onze millions soixante-douze mille cent dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 99.649.049,14 USD (quatre-vingt dix-neuf millions six cent quarante-neuf mille quarante-neuf Dollars Américains et quatorze Cents), dont un montant de 1.107.211 ,70 USD (un million cent sept mille deux cent onze Dollars Américains soixante-dix Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé par le biais d'un apport en nature consistant en 97.500 (quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents) actions de Becton Dickinson AB;

3. Souscription et libération par Becton Dickinson Holdings Limited de 11.072.117 (onze millions soixante-douze mille cent dix-sept) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 11.072.117 USD (onze millions soixante-douze mille cent dix-sept Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.200 USD (soixante-dix mille deux cents Dollars Américains) à 11.142.317 USD (onze millions cent quarante-deux mille trois cent dix-sept Dollars Américains) par l'émission de 11.072.117 (onze millions soixante-douze mille cent dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après (l'«Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 99.649.049,14 USD (quatre-vingt dix-neuf millions six cent quarante-neuf mille quarante-neuf Dollars Américains et quatorze Cents), devant être payée sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'émission») dont un montant de 1.107.211 ,70 USD (un million cent sept mille deux cent onze Dollars Américains soixante-dix Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique (l'«Apporteur») des Nouvelle Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission devant être entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé de 97.500 (quatre-vingt dix-sept mille cinq cents) actions de Becton Dickinson AB, une société organisée et existant sous le droit suédois, avec siège social sis au 25 Årstaängsvägen, Box 47204, 100 74 Stockholm, Suède et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Suède sous le numéro 556145-6756 (la «Société Cible»), représentant 100% de la totalité des actions émises par la Société Cible.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 110.721.166,14 USD (cent dix millions sept cent vingt-et-un mille cent soixante-six Dollars Américains et quatorze Cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 31 janvier 2012 qui restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de la créance a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

- a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, né le 15 Février 1971, Bonheiden, Belgique, avec adresse professionnelle sise à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;
- c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;
- d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;
- e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- f) Nedim Görel, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur ci-dessus mentionnée.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Holdings Limited: 11.142.317 (onze millions cent quarante-deux mille trois cent dix-sept) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 11.142.317 (onze millions cent quarante-deux mille trois cent dix-sept) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 11.142.317 USD (onze millions cent quarante-deux mille trois cent dix-sept Dollars Américains) représenté par 11.142.317 (onze millions cent quarante-deux mille trois cent dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.-EUR).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2012. Relation: LAC/2012/5965. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012020887/258.

(120027032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

RMF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.929.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012021204/10.

(120026436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021206/10.

(120026939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Rockton Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.492.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration Tenue en Date du 05 Janvier 2012

- L'assemblée a acceptée la démission de Monsieur Jean-Claude Buffin de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat

- Monsieur Diogo Alves de Oliveira, né le 14/03/1983 à Macieira de Cambra/ Vale de Cambra, Portugal, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la Société et président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean-Claude Buffin, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Diogo Alves de Oliveira viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021208/18.

(120026967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Soccerade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 144.104.

We hereby resign as a member of the Board of Managers of Soccerade International S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B-144104, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, February 13, 2012.
Modern Treuhand S.A.

Nous donnons notre démission par la présente en tant gérant du conseil de gérance de Soccerade International S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B- 144104, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 février 2012.
Modem Treuhand S.A.

Référence de publication: 2012021217/16.

(120026921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 111.669.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021209/9.

(120026847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Sciplay International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 152.935.

Par la présente, je soussigné Eyal GRUMBERG a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions de gérant PT au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2012021213/10.

(120027052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.173.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021214/10.

(120026643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

RSB Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. «Le 2000».
R.C.S. Luxembourg B 166.802.

STATUTS

L'an deux mille douze,

Le trente-et-un janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, A comparu:

Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la gestion et la location d'immeubles ou d'éléments immobiliers et de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet principal.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "RSB INVESTISSEMENTS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Livange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Régis BUTRYN, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Régis BUTRYN, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 février 2012. Relation: LAC / 2012 / 5468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021212/86.

(120026821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Alpha Group (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.802.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 09 février 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012021355/17.

(120027521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

**Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starla Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.134.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, here represented by Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, here represented by Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. CVCIGP II Co-Invest, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, here represented by Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declare being the shareholders (the "Shareholders") of Starla Holding S.à r.l. (the "Company") having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165134 and incorporated by deed of Maître

Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, on 25th November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 19th 2012 under number 161.

The Shareholders hold all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), so that the following resolution can valably be taken.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Starla Holding S.à r.l. to "Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name «Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.» (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P., une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Caïman, établie et ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, ici représentée par Madame SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Caïman, établie et ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, ici représentée par Madame SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. CVCIGP II Co-Invest, L.P., une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Caïman, établie et ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, ici représentée par Madame SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentées comme prédécrit, déclarent être les associés (les «Associés») de Starla Holding S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.134 et constituée suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, le 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 janvier 2012 sous le numéro 161.

Les Associés détiennent toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (0,01 EUR), chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

Les Associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société de Starla Holding S.à r.l. en «Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Arabian Company for Retail L0510 S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Sendegeya et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2012. LAC/2012/6658. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012

Référence de publication: 2012021223/105.

(120026707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

The Conscience Institute (SPF) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.529.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012021240/10.

(120026545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.791,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012021216/11.

(120026556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Soccerade International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.104.

Par la présente, la Banque Invik S.A. dénonce le siège social domiciliaire de la société Soccerade International S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B- 144104, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 13 février 2012.

BANQUE INVIK S.A.

Référence de publication: 2012021218/11.

(120027059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Specialized Investment Management Sicav - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021222/11.

(120026635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Satlink Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.000.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée SATLINK SERVICES SARL, préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012021224/16.

(120026569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Il résulte d'une résolution prise par les administrateurs de la société en date du 13 février 2012 que le siège social est transféré du L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen au L-1148 Luxembourg, 16, Rue Jean l'Aveugle.

Thomas WIKSTRÖM

Administrateur

Référence de publication: 2012021227/11.

(120026358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021232/9.

(120026736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Sportlinecar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3364 Leudelage, 5, Zone Artisanale de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 138.896.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPORTLICECAR S.à.r.l.
Joseph KARELS
Gérant unique

Référence de publication: 2012021234/12.

(120027091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Taxioma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 128.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021244/9.

(120026916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Intertrust International Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.368.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2012.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012021313/13.

(120026492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Extrait du procès verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu à Genève le 12 décembre 2011

Délégué (s) à la gestion journalière

Composition du Comité Exécutif (ou Comité de direction) au 1^{er} janvier 2012

(...)

Sous réserve de l'agrément de la Commission de surveillance du Secteur Financier (CSSF), le Comité Exécutif (ou Comité de direction) sera composé à dater du 1^{er} janvier 2012 comme suit:

- Frédéric Otto (Président),
- Marc Ambroisien, Marc Grabowski, Anne Levy-Prévost, Geoffroy Linard de Guertechin, Olivier Mortelmans, Rudy Paulet, Frank Sarrazin, Jean-Marc Thomas et Pierre-Marie Valenne (Vice-présidents et Directeurs),
leur adresse professionnelle étant fixée à Luxembourg au siège social de la Banque (20 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg).

Le Conseil prend acte de la décision de Monsieur Jean-François Lafond de quitter le Comité de direction au 31 décembre 2011.

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Luc Grégoire / Frédéric Otto

Secrétaire Général / Directeur Général

Référence de publication: 2012021289/25.

(120026617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021245/9.

(120026746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012021247/12.

(120026383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Vencorp Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENCORP PARTNERS S.à.r.l.

Bachar KOUATLY / Blaise JAVET

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012021258/12.

(120026684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.000,00.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.975.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 10 février 2012 a accepté la démission présentée par la société à responsabilité limitée S.F.C. REVISION. Société fiduciaire, comptable et de révision, Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, la société anonyme MAZARS LUXEMBOURG, avec siège à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

TRALUX Société Générale de Travaux - Luxembourg

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012021249/18.

(120027000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Trimline S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 29.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021250/10.

(120026532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Industrial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 103.763.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021317/18.

(120026809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Edison Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 166.671.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CORNER PARTICIPATIONS S.A. société anonyme, ayant son siège social à L-8062 Bertrange, 7, Cité am Bruch, en voie d'inscription au R.C.S. Luxembourg,

ici représentée par Mr Knut REINERTZ, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 18 janvier 2012.

2. BONDI CAPITAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, bd. Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 123.534,

ici représentée par Mr Knut REINERTZ, précité, spécialement mandaté à cet effet par procuration du 18 janvier 2012.

3. KOINONIA FOUNDATION HOLDINGS S.A. SPF, société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, bd Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 152801,

ici représentée par Mr Knut REINERTZ, précité, spécialement mandaté à cet effet par procuration du 18 janvier 2012.

4. ARZO CAPITAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-7480 Tuntange, 6a, rue du Bois, en voie d'inscription au R.C.S. Luxembourg,

ici représentée par Mr Knut REINERTZ, précité, spécialement mandaté à cet effet par procuration du 18 janvier 2012.

5. Mme Elsa BOURGOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par Mr Knut REINERTZ, précité, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 18 janvier 2012.

6. Mme Isabelle LOCKMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Mr Knut REINERTZ, précité, spécialement mandaté à cet effet par procuration du 18 janvier 2012.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente-et-une mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 31.000 (trente et une mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1. Corner Participations S.A.:	7.833
2. Bondi Capital S.A.:	7.833
3. Koinomia Foundation Holdings S.A. SPF:	7.394
4. Arzo Capital S.A.:	6.200
5. Elsa BOURGOIS:	870
6. Isabelle LOCKMAN:	870
TOTAL	31.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 30% par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 9.300 (neuf mille trois cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2015 à tenir en 2016, savoir:

- Philippe KAUFFMAN, employé, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,

- Patrick HANSEN, employé, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,

- Graham J WILSON, barrister, né le 9 décembre 1951 in St Neots (UK), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11, blvd Royal,

- Knut REINERTZ, employé, né le 31 décembre 1963 à Esch-Alzette, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Monsieur Patrick HANSEN, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2015 à tenir en 2016, savoir.

Gefco Consulting S.à r.l., avec siège social à L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 69.580

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 35a, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec nous Notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of January.

Before us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CORNER PARTICIPATIONS S.A. société anonyme, with registered office in L-8062 Bertrange, 7, Cité am Bruch, not yet registered into the Luxembourg Trade and Companies,

duly represented by Knut REINERTZ, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy, by virtue of a proxy dated 18 January 2012.

2. BONDI CAPITAL S.A., a société anonyme, with registered office in L-2449 Luxembourg, 11, bd Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 123.534,

duly represented by Mr Knut REINERTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated 18 January 2012.

3. KOINONIA FOUNDATION HOLDINGS S.A. SPF, société anonyme, L-2449 Luxembourg, 11, bd Royal, registered with the

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 152801,

duly represented by Mr Knut REINERTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated 18 January 2012.

4. ARZO CAPITAL S.A. a société anonyme, with registered office in L-7480 Tuntange, 6a, rue du Bois, not yet registered into the Luxembourg Trade and Companies,

duly represented by Mr Knut REINERTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated 18 January 2012.

5. Mrs Elsa BOURGOIS, employee, residing in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J. F. Kennedy.

duly represented by Mr Knut REINERTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated 18 January 2012.

6. Mrs Isabelle LOCKMAN, employee, residing in L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J. F. Kennedy.

duly represented by Mr Knut REINERTZ, prenamed, by virtue of a proxy dated 18 January 2012.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of "EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations

with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of June at 17.00. o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013 .

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 31,000 (thirty-one thousand) shares have been subscribed to as follows:

SUBSCRIBERS	NUMBER OF SHARES
1. Corner Participations S.A.:	7,833

2. Bondi Capital S.A.:	7,833
3. Koinonia Foundation Holdings S.A. SPF:	7,394
4. Arzo Capital S.A.:	6,200
5. Elsa BOURGOIS:	870
6. Isabelle LOCKMAN:	870
TOTAL	31,000

All the shares have been paid up to the extent of 30% in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 9,300 (nine thousand three hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,500.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four. The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year 2015 to be held in 2016:

- Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg on 9th July 1970 with professional address at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
- Patrick HANSEN, employee, born on 26th October 19 72 in Luxembourg, with professional address at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,
- Graham J WILSON, barrister, born on 9th December 1951 in St Neots (UK), with professional address at L-2449 Luxembourg, 11, blvd Royal,
- Knut REINERTZ, employee, born 31st December 1963 in Esch-Alzette, with professional address at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Mr Patrick HANSEN, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year 2015 to be held in 2016:

Gefco Consulting S.à r.l., with registered office at L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: K. Reinerts et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3794. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018249/391.

(120022455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Worldwide Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.102.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme WORLDWIDE FINANCIAL INVESTMENTS S.A., préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme
Donald VENKATAPEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2012021262/16.

(120026572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021251/10.

(120026902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Vic. Waldbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 21, rue Remeschter.

R.C.S. Luxembourg B 27.499.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vic. WALDBILLIG S.à r.l.

Référence de publication: 2012021254/10.

(120026562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 636.925,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.506.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 février 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Frederik Kuiper en tant que gérant A de la Société

- de nommer Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 décembre 2011 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Christine Otting.

Référence de publication: 2012021255/15.

(120027019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Fingrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.727.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 2 février 2012

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 2 février 2012, que:

Après avoir constaté que Monsieur Paolo Bennici s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 1^{er} janvier 2012, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 10 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Mauro Cadorin, employé privé, né à Asolo (Italie) le 24 juin 1974, demeurant professionnellement au Via Bossi 6, CH-6900 Lugano, Suisse, comme Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Monsieur Paolo Bennici, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

FINGRADE S.A.

Référence de publication: 2012021445/19.

(120027187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.260.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.172.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventh of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of City Healthcare S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.172 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 22nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 938, dated May 5th, 2010, whose articles of association have been amended by a notary deed passed by the undersigned notary on December 16th, 2011, not yet published in the Memorial C Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles):

1. Mr. Andrey Parvanov MARKOV, hospital administrator, born in Sofia, Bulgaria on August 25th, 1956, and residing at Krasna Poliana district, Part 2, Block 8, Entr. B, Apt. 24, Sofia 1330, Bulgaria, here represented by Mrs. Ana DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on February 1st, 2012;

2. Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV, economist, born in Sofia, Bulgaria on December 8th, 1973, and residing at 17, Assen Yordanov Str., Block E, Fl. 3, Apt. 5, Sofia 1407, Bulgaria, here represented by Mrs. Ana DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on February 1st, 2012;

3. Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, economist, born in Sofia, Bulgaria on June 13th, 1978, and residing at 12, Strelbishte, Sofia 1404, Bulgaria, here represented by Mrs. Ana DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on February 3rd, 2012.

4. Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA, director, born in Varna, Bulgaria on December 7th, 1962, and residing at Chaika District, block 183, Fl. 6, Apt. 27, 9000, Varna, Bulgaria here represented by Mrs. Ana DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Sofia, Bulgaria, on February 2nd, 2012.

Hereinafter, the appearing parties are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, Mr. Andrey Parvanov MARKOV holds one hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-three (173,333) shares, Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV holds one hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-four (173,334) shares, Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI holds one hundred and forty-eight thousand three hundred and thirty-three (148,333) shares and Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA holds three hundred and fifteen thousand (315,000) shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eight hundred and ten thousand euro (EUR 810,000) to one million two hundred and sixty thousand euro (EUR 1,260,000) by the issuance of four hundred and fifty thousand (450,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subscription of the new shares by the current shareholders by payment in cash in the following proportion:

- Mr. Andrey Parvanov MARKOV: one hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-seven (141,667) shares;
- Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI: one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (166,667) shares;
- Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV: one hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-six (141,666) shares;
- Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA: waives the right to subscribe to new shares.

3. Subsequent amendment to article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the shareholders' register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eight hundred and ten thousand euro (EUR 810,000) to one million two hundred and sixty thousand euro (EUR 1,260,000) by the issuance of four hundred and fifty thousand (450,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

1) Mr. Andrey Parvanov MARKOV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-seven (141,667) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of one hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-seven euro (EUR 141,667) is at the free disposal of the Company.

2) Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (166,667) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven euro (EUR 166,667) is at the free disposal of the Company.

3) Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-six (141,666) shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one euro (EUR 1), so that the amount of one hundred and forty-one thousand six hundred and sixty-six euro (EUR 141,666) is at the free disposal of the Company.

4) Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA, prenamed and represented as stated above, expressly waives her right to subscribe to any new shares.

The evidence of the contribution in cash of an amount of four hundred and fifty thousand euro (EUR 450,000) has been given to the notary by a blocking certificate.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

SHAREHOLDERS	NUMBER OF SHARES
Mr. Andrey Parvanov MARKOV	315,000
Mr. Peter Tsvetanov DUDOLENSKI	315,000
Mr. Ilian Georgiev GRIGOROV	315,000

Mrs. Venelina Filipova ATANASOVA	315,000
Total:	1,260,000

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the current shareholders resolve to amend article 5, paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The share capital is set at one million two hundred and sixty thousand euro (EUR 1,260,000), represented by one million two hundred and sixty thousand (1,260,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The current shareholders resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le sept février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de City Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.172 (la Société), constituée suivant acte passé le 22 mars 2010 devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 938, en date du 5 mai 2010, les statuts de la sociétés ont été modifiés par acte passé le 28 septembre 2011 devant le notaire instrumentaire, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

1. Monsieur Andrey Parvanov MARKOV, administrateur d'établissement hospitalier, né à Sofia, Bulgarie le 25 août 1956, ayant son adresse à Krasna Poliana district, Part 2, Block 8, Entr. B, Apt. 24, Sofia 1330, Bulgarie, représenté par Madame Ana DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 1^{er} février 2012;

2. Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV, économiste, né à Sofia, Bulgarie le 8 décembre 1973, ayant son adresse au 17, Assen Yordanov Str., Block E, Fl. 3, Apt. 5, Sofia 1407, Bulgarie, représenté par Madame Ana DIAS, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 1^{er} février 2012;

3. Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, économiste, né à Sofia, Bulgarie, le 13 juin 1978, ayant son adresse au 12, Strelbishte, Sofia 1404, Bulgarie, représenté par Madame Ana DIAS, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 3 février 2012;

4. Madame Venelina Filipova ATANASOVA, directrice, née à Varna, Bulgarie le 7 décembre 1962, et demeurant à Chaika District, block 183, Fl. 6, Apt. 27, 9000, Varna, Bulgarie, représentée par Madame Ana DIAS, prénommée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, Bulgarie, le 2 février 2012;

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Actuellement, Monsieur Andrey Parvanov MARKOV détient cent soixante-treize mille trois cent trente-trois (173.333) parts sociales, Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV détient cent soixante-treize mille trois cent trente-quatre

(173.334) parts sociales, Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI détient cent quarante-huit mille trois cent trente-trois (148.333) parts sociales et Madame Venelina Filipova ATANASOVA détient trois cent quinze mille (315.000) parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000.-EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de huit cent dix mille euros (810.000.-EUR) à un million deux cent soixante mille euros (1.260.000.-EUR) par l'émission de quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune;

2. Libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèces d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000.-EUR);

3. Souscription des nouvelles parts sociales par les associés actuels par apport en espèces dans les proportions suivantes:

- Monsieur Andrey Parvanov MARKOV: cent quarante et une mille six cent soixante-sept (141.667) parts sociales;
- Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI: cent soixante-six mille six cent soixante-sept (166.667) parts sociales;
- Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV: cent quarante et un mille six cent soixante-six (141.666) parts sociales;
- Madame Venelina Filipova ATANASOVA: a renoncé au droit de souscrire à de nouvelles parts sociales.

4. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000.-EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de huit cent dix mille euros (810.000.-EUR) à un million deux cent soixante mille euros (1.260.000.-EUR) par l'émission de quatre cent cinquante mille (450.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1) Monsieur Andrey Parvanov MARKOV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quarante et un mille six cent soixante-sept (141.667) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent quarante et un mille six cent soixante-sept euros (141.667.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

2) Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-six mille six cent soixante-sept (166.667) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent soixante-six mille six cent soixante-sept euros (166.667.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

3) Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quarante et un mille six cent soixante-six (141.666) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent quarante et un mille six cent soixante-six euros (141.666.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

4) Madame Venelina Filipova ATANASOVA, précitée et représentée comme indiquée ci-dessus, renonce expressément à son droit de souscription de nouvelles parts sociales.

La preuve de l'apport en espèces d'un montant total de quatre cent cinquante mille euros (450.000.-EUR) a été donnée au notaire sous forme d'un certificat de blocage.

Les Associés décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Monsieur Andrey Parvanov MARKOV	315.000
Monsieur Peter Tsvetanov DUDOLENSKI	315.000
Monsieur Ilian Georgiev GRIGOROV	315.000
Madame Venelina Filipova ATANASOVA	315.000
Total:	<u>1.260.000</u>

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés actuels décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille euros (1.260.000.-EUR), représenté par un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés actuels décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pandomus afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ deux mille deux cents euros (2.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 février 2012. Relation: LAC/2012/6452. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012020915/222.

(120026953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Vasta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 32.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021256/10.

(120026496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Wigham House (Barking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.400.

Par résolution prise en date du 18 janvier 2012, l'associé unique a accepté la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012021260/12.

(120026795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

**Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lugan S.à r.l.).**

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.793.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of the month of January.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. STAR II UK Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11001,

hereby represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

2. STAR II US Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11002,

hereby represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

3. STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11000,

hereby represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the Shareholders) of Lugan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.793, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Existing Shares), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2472 dated 13 October 2011 (the Company). The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the denomination of the Company from "Lugan S.à r.l." to "Topaz S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

2. Change of the nominal value of the Existing Shares from one Euro (EUR 1.-) each to one Cent (EUR 0.01) each.

3. Acknowledgement of the conversion of the Existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

4. Creation of the following categories of shares: class A shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares and individually, a Class A Share), class B shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares and individually, a Class B Share), class C shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares and individually, a Class C Share), class D shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares and individually, a Class D Share), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as defined hereafter having the rights and obligations as defined hereafter.

5. Conversion of the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

6. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 67,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) represented by two million (2,000,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, by way of issuance, with a total share premium of three million nine hundred twenty thousand Euro (3,920,000.-),

of seven hundred fifty thousand (750,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

7. Approval of the subscription of:

(i) six hundred ninety-two thousand one hundred (692,100) Class A Shares, one million eight hundred forty-five thousand three hundred (1,845,300) Class B Shares, one million eight hundred forty-five thousand three hundred (1,845,300) Class C Shares and one million eight hundred forty-five thousand three hundred (1,845,300) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, by STAR II UK Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11001 (Star UK) by a contribution in cash, with payment of a total share premium of three million six hundred sixteen thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 3,616,745), and allocation of such Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares to Star UK by a contribution in cash of a total amount of three million six hundred seventy-nine thousand twenty-five Euro (EUR 3,679,025.-).

(ii) fifty-two thousand (52,000) Class A Shares, one hundred thirty-eight thousand nine hundred (138,900) Class B Shares, one hundred thirty-eight thousand nine hundred (138,900) Class C Shares and one hundred thirty-eight thousand nine hundred (138,900) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, by STAR II US Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11002 (Star US) by a contribution in cash, with payment of a total share premium of two hundred seventy-two thousand three hundred eight Euro (EUR 272,308), and allocation of such Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares to Star US by a contribution in cash of a total amount of two hundred seventy-six thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 276,995.-).

(iii) five thousand nine hundred (5,900) Class A Shares, fifteen thousand eight hundred (15,800) Class B Shares, fifteen thousand eight hundred (15,800) Class C Shares and fifteen thousand eight hundred (15,800) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, by STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11000 (Star Executive) by a contribution in cash, with payment of a total share premium of thirty thousand nine hundred forty-seven Euro (EUR 30,947), and allocation of such Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares to Star Executive by a contribution in cash of a total amount of thirty-one thousand four hundred eighty Euro (EUR 31,480.-).

8. Amendment of articles 5 and 6 of the articles of association of the Company in order to reflect conversion of the par value of the shares, the creation of the new categories of shares and the increase of the share capital to be adopted under items 2 to 6.

9. Amendment of article 8.2 of the articles of association of the Company in order to add a paragraph (viii).

10. Amendment of article 13.1 of the articles of association of the Company.

11. Amendment of the transitional provision of the incorporation deed of the Company.

12. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company.

13. Amendment of articles 16.1 and 16.2 of the articles of association of the Company.

14. Appointment of new managers.

15. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to change the denomination of the Company from “Lugan S.à r.l.” to “Topaz S.à r.l.” and subsequently amend article 1 - NAME, of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is Topaz S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)”

Second resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to change the nominal value of the Existing Shares from one Euro (EUR 1.-) each to one Cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to convert the Existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to create the following categories of shares: class A shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares and individually, a Class A Share), class B shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares and individually, a Class B Share), class C shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares and individually, a Class C Share), class D shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares and individually, a Class D Share), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as defined hereafter having the rights and obligations as defined hereafter.

Fifth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Sixth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of sixty-seven thousand five hundred Euro (EUR 67,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) represented by two million (2,000,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, by way of issuance, with a total share premium of three million nine hundred twenty thousand Euro (3,920,000.-), of seven hundred fifty thousand (750,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as defined hereafter.

Seventh resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to approve and record the following subscriptions and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon,

STAR II UK Limited Partnership N°1, represented as stated above, declares to subscribe for six hundred ninety-two thousand one hundred (692,100) Class A Shares, one million eight hundred forty-five thousand three hundred (1,845,300) Class B Shares, one million eight hundred forty-five thousand three hundred (1,845,300) Class C Shares and one million eight hundred forty-five thousand three hundred (1,845,300) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of three million six hundred seventy-nine thousand twenty-five Euro (EUR 3,679,025.-), out of which three million six hundred sixteen thousand seven hundred forty-five Euro (EUR 3,616,745) shall be allocated to the share premium account.

STAR II US Limited Partnership N°1, represented as stated above, declares to subscribe for fifty-two thousand (52,000) Class A Shares, one hundred thirty-eight thousand nine hundred (138,900) Class B Shares, one hundred thirty-eight thousand nine hundred (138,900) Class C Shares and one hundred thirty-eight thousand nine hundred (138,900) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of two hundred seventy-six thousand nine hundred ninety-five Euro (EUR 276,995.-), out of which two hundred seventy-two thousand three hundred eight Euro (EUR 272,308) shall be allocated to the share premium account.

STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, represented as stated above, declares to subscribe for five thousand nine hundred (5,900) Class A Shares, fifteen thousand eight hundred (15,800) Class B Shares, fifteen thousand eight hundred (15,800) Class C Shares and fifteen thousand eight hundred (15,800) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash consisting in a payment of an aggregate amount of thirty-one thousand four hundred eighty Euro (EUR 31,480.-), out of which thirty thousand nine hundred forty-seven Euro (EUR 30,947) shall be allocated to the share premium account.

The amount of three million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,987,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who hereby expressly acknowledges it.

Eighth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend articles 5 and 6 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eighty thousand Euro (EUR 80,000.-), represented by two million (2,000,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and each class of shares

shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme):

- The Class A Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class A shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued from time to time by its subsidiary, namely Blue Topaz B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Lairesestraat 154, 1075 HL Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 54086515 (Blue Topaz);

- The Class B Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued from time to time by Blue Topaz;

- The Class C Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class C shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued from time to time by Blue Topaz; and

- The Class D Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class D shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued from time to time by Blue Topaz.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The Company may repurchase any class of shares at the option of the shareholder(s) thereof, in accordance with article 5.4, provided that: (i) sufficient distributable reserves are available to pay the repurchase price of the class of shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the Board and (ii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. Repurchase shall be decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the General Meeting in accordance with article 5.2.

5.4 In the course of any given financial year, the Company may proceed to repurchase, at the option of the holder(s) thereof, all such class of shares in accordance with the Tracking Stock Scheme at a repurchase price calculated as follows: the aggregate par value and associated share premium, if any, of the class of shares to be repurchased plus an amount corresponding to the net profit to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme or less an amount corresponding to the loss to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme, less any dividend already declared by the Company on the specific class of shares to be repurchased. For the purpose of this article 5.4, the determination of the repurchase price shall be made by the board of managers of the Company.

5.5 The voting rights pertaining to the shares repurchased by the Company shall be suspended for the purpose of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the reduction of the capital of the Company as per article 5.3 and, therefore, the shares repurchased shall not be counted in the total number of shares issued by the Company when calculating the applicable presence and voting quorums.

5.6 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible tracking bonds, it being specified that each class of bonds shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests."

Ninth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend article 8.2 of the articles of association of the Company in order to add a paragraph (viii):

"(viii) Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer (the Observer) each and every meeting of the Board, and each and every meeting of any committee of such Board. No Observer shall have voting rights on any matter considered by the Board (or any committee thereof), but an Observer may attend all meetings of the Board (or committee thereof) to the same extent as any manager, save for the inability to vote. The appointment

and removal of such Observer shall be made by written notice from the shareholder to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board (or any committee thereof), it being understood that the removal of an Observer shall be made only by the shareholder who has appointed such an Observer."

Tenth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to change the financial year of the Company to have it start on the 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year and RESOLVES to consequently amend article 13.1 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

"13.1 The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year."

Eleventh resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend the duration of the first financial year of the Company as set in the transitional provision of the incorporation deed of the Company to 30 September 2012.

Twelfth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend article 15 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 15. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

After the allocation of any profits to the statutory reserve account, all further profits or losses shall be allocated in accordance with the Tracking Stock Scheme as defined in article 5, whereby each class of shares shall entitle its holder to the return and performance of the underlying assets that it tracks. The General Meeting may in particular allocate such profit or losses to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

The General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

The General Meeting may decide to distribute interim dividends, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the Board;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve to be established by law or by these Articles;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the General Meeting;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Thirteenth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend articles 16.1 and 16.2 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

"16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidators shall at all times comply with the Tracking Stock Scheme.

16.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in accordance with the Tracking Stock Scheme or, with respect to any surplus which would not fall under the Tracking Stock Scheme, any (such) surplus shall be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company."

Fourteenth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to requalify Mr. Ivo Hemelraad as class B manager of the Company and further RESOLVES to appoint, with immediate effect and for an indefinite period, Mr. Roy Mani, Private Equity Professional, born on 25 May 1974 in Oldham, United Kingdom, residing at 26 E Belsize Park Gardens, London, NW3 4LH, United Kingdom, as class A manager of the Company.

Further to the above, the board of managers of the Company is composed, as of the date of the present meeting, as follows:

- Mr. Roy Mani, class A manager;
- Mr. Ivo Hemelraad, class B manager; and
- Mr. Wim Rits, class B manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred euro (€ 3,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. STAR II UK Limited Partnership N°1, une société en commandite constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1H 0PW Londres, Royaume Uni, inscrite avec le Companies House sous le numéro LP 11001,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. STAR II US Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1H 0PW Londres, Royaume Uni, inscrite avec le Companies House sous le numéro LP 11002,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1H 0PW Londres, Royaume Uni, inscrite avec le Companies House sous le numéro LP 11000,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les Associés) de Lugan S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.793, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales Existantes), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2472 du 13 octobre 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Les parties comparantes, dûment représentées et ayant reconnu avoir été pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société de "Lugan S.à r.l." en "Topaz S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Changement de la valeur nominale des Parts Sociales Existantes de un Euro (EUR 1,-) chacune à un cent (EUR 0,01) chacune.

3. Prise d'acte de la conversion des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

4. Création des catégories suivantes de parts sociales: parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), les parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), les parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale

de Classe D), ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

5. Conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 67.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe B, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe C, et deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, avec une prime d'émission de trois millions neuf cent vingt mille euros (3.920.000,-), par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) parts sociales de classe B, deux millions (2.000.000) parts sociales de classe C, deux millions (2.000.000) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

7. Approbation de la souscription de:

(i) six cent quatre-vingt-douze mille cent (692.100) Parts Sociales de Classe A, un million huit cent quarante-cinq mille trois cents (1.845.300) Parts Sociales de Classe B, un million huit cent quarante-cinq mille trois cents (1.845.300) Parts Sociales de Classe C et un million huit cent quarante-cinq mille trois cents (1.845.300) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, par STAR II UK Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1H 0PW Londres, Royaume Uni, inscrite avec le Companies House sous le numéro LP 11001 (Star UK) par un apport en numéraire, avec paiement d'une prime d'émission totale de trois millions six cent seize mille sept cent quarante-cinq Euro (EUR 3.616.745), et affectation de ces Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe D à Star UK par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions six cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq Euro (EUR 3.679.025).

(ii) cinquante-deux mille (52.000) Parts Sociales de Classe A, cent trente-huit mille neuf cents (138.900) Parts Sociales de Classe B, cent trente-huit mille neuf cents (138.900) Parts Sociales de Classe C et cent trente-huit mille neuf cents (138.900) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, par STAR II US Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1H 0PW Londres, Royaume Uni, inscrite avec le Companies House sous le numéro LP 11002 (Star US) par un apport en numéraire, avec paiement d'une prime d'émission totale de deux cent soixante-douze mille trois cent huit Euro (EUR 272.308), et affectation de ces Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe D à Star UK par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 276.995).

(iii) cinq mille neuf cents (5.900) Parts Sociales de Classe A, quinze mille huit cents (15.800) Parts Sociales de Classe B, quinze mille huit cents (15.800) Parts Sociales de Classe C et quinze mille huit cents (15.800) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, par une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, 6th Floor, W1H 0PW Londres, Royaume Uni, inscrite avec le Companies House sous le numéro LP 11000 (Star Executive) par un apport en numéraire, avec paiement d'une prime d'émission totale de trente mille neuf cent quarante-sept Euro (EUR 30.947), et affectation de ces Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe D à Star UK par un apport en numéraire d'un montant total de trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt Euro (EUR 31.480).

8. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la valeur nominale des parts sociales, la création des nouvelles catégories de parts sociales et l'augmentation du capital social a adopter selon les points 2 à 6.

9. Modification de l'article 8.2 des statuts de la Société afin d'ajouter un paragraphe (viii).

10. Modification de l'article 13.1 des statuts de la Société.

11. Modification de la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société.

12. Modification de l'article 15 des statuts de la Société.

13. Modification des articles 16.1 et 16.2 des statuts de la Société.

14. Nomination de nouveaux gérants.

15. Divers.

ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de changer la dénomination de la Société de "Lugan S.à r.l." en "Topaz S.à r.l." et subséquemment de modifier l'article 1 – DENOMINATION, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est Topaz S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)”

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier la valeur nominale des Parts Sociales Existantes d'un Euro (EUR 1,-) chacune à un centime (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de créer les catégories de parts sociales suivantes: parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), les parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), les parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, en un million deux cent cinquante (1.250.000) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-sept mille cinq cents Euro (EUR 67.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe B, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe C, et deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, avec une prime d'émission de trois millions neuf cent vingt mille euros (3.920.000,-), par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) parts sociales de classe B, deux millions (2.000.000) parts sociales de classe C, deux millions (2.000.000) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels que définis ci-après.

Septième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'approuver et d'enregistrer les souscriptions suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription – Libération

Sur ces faits:

STAR II UK Limited Partnership N°1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-douze mille cent (692.100) Parts Sociales de Classe A, un million huit cent quarante-cinq mille trois cents (1.845.300) Parts Sociales de Classe B, un million huit cent quarante-cinq mille trois cents (1.845.300) Parts Sociales de Classe C et un million huit cent quarante-cinq mille trois cents (1.845.300) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire qui consiste en un paiement d'un montant global de trois millions six cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq Euro (EUR 3.679.025), dont trois millions six cent seize mille sept cent quarante-cinq Euro (EUR 3.616.745) seront affectés au compte de prime d'émission.

STAR II US Limited Partnership N°1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-deux mille (52.000) Parts Sociales de Classe A, cent trente-huit mille neuf cents (138.900) Parts Sociales de Classe B, cent trente-huit mille neuf cents (138.900) Parts Sociales de Classe C et cent trente-huit mille neuf cents (138.900) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire qui consiste en un paiement d'un montant global de deux cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 276.995), dont deux cent soixante-douze mille trois cent huit Euro (EUR 272.308) seront affectés au compte de prime d'émission.

STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille neuf cents (5.900) Parts Sociales de Classe A, quinze mille huit cents (15.800) Parts Sociales de Classe B, quinze

mille huit cents (15.800) Parts Sociales de Classe C et quinze mille huit cents (15.800) Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire qui consiste en un paiement d'un montant global de trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt Euro (EUR 31.480) dont trente mille neuf cent quarante-sept Euro (EUR 30.947) seront affectés au compte de prime d'émission.

Le montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 3.987.500,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément par la présente.

Huitième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier les articles 5 et 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe B, deux millions (2.000.00) de Parts Sociales de Classe C et deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts sociales suivra les performances et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société conformément au plan de parts sociales traçantes (le Plan de Parts Sociales Traçantes).

- Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises de temps à autre par sa filiale, à savoir Blue Topaz B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à De Lairessestraat 154, 1075 HL Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite avec la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 54086515 (Blue Topaz);

- Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz;

- Les Parts Sociales de Classe C traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz; et

- Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 La Société peut racheter toute classe de parts sociales à la discrétion du ou des associés de celle-ci, conformément à l'article 5.4, à condition que: (i) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour payer le prix de rachat de la classe de parts sociales à racheter, ces réserves distribuables devant être attestées par des comptes intermédiaires de la Société préparés par le Conseil à la date de rachat et (ii) le rachat soit suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat doit être décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale conformément à l'article 5.2.

5.4 Au cours d'un exercice social donné, la Société peut procéder au rachat, à la discrétion du ou des détenteurs de celle-ci, de l'entière d'une classe de parts sociales conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes à un prix de rachat calculé comme suit: la valeur nominale globale et la prime d'émission y associée, le cas échéant, de la classe de parts sociales à racheter plus un montant correspondant au bénéfice net à affecter à la classe de parts sociales à racheter conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes ou moins un montant correspondant à la perte à affecter à la classe de parts sociales à racheter conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes, moins tout dividende déjà déclaré par la Société sur la classe de parts sociales spécifique à racheter. Aux fins de cet article 5.4, la détermination du prix de rachat sera faite par le conseil de gérance de la Société.

5.5 Les droits de vote se rapportant aux parts sociales rachetées par la Société seront suspendues aux fins de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant sur la réduction du capital de la Société selon l'article 5.3 et, par conséquent, les parts sociales rachetées ne seront pas comptabilisées dans le nombre total de parts sociales émises par la Société lors du calcul du quorum de présence et de vote applicable.

5.6 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut ainsi entre autres émettre plusieurs catégories d'obligations traçantes convertibles rachetables, étant précisé que chaque catégorie d'obligations traceront et seront convertibles en parts sociales de la catégorie portant la même dénomination.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2 Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles puisqu'un seul propriétaire est admis par part social. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

6.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou si la Société a un associé unique, aux tiers.

6.4 Si la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes les autres questions il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande."

Neuvième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société pour ajouter un paragraphe (viii):

"(viii) Chaque associé aura le droit de nommer un représentant pour participer en tant qu'observateur (l'Observateur) à chaque et toute réunion du Conseil, et à chaque et toute réunion d'un comité du Conseil. Aucun Observateur n'aura de droit de vote pour les questions abordées par le Conseil (ou d'un comité), mais l'Observateur peut assister à toutes les réunions du Conseil (ou d'un comité) au même titre que tout gérant, sauf pour l'incapacité de voter. La nomination et la révocation de l'Observateur seront effectuées par notification écrite par l'associé à la Société et entreront en vigueur dès sa remise au siège social de la Société ou à une réunion du Conseil (ou d'un comité), étant entendu que seul l'associé qui a nommé un tel Observateur pourra le révoquer."

Dixième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} octobre de chaque année et s'achève le 30 septembre de l'année suivante et DECIDE de modifier en conséquence l'article 13.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"13.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Onzième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier la durée du premier exercice social de la Société tel que fixé dans la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société au 30 septembre 2012.

Douzième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans ses documents comptables annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses, constitueront les bénéfices nets de la Société. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société sont affectés annuellement à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que la réserve légale atteigne dix pour cent (10 %) du capital social nominal.

Après l'affectation de bénéfices au compte de réserve légale, tous les autres bénéfices ou pertes seront affectées conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes défini à l'article 5, en vertu duquel chaque classe de parts sociales donnera droit à son détenteur au rendement et à la performance des actifs sous-jacents qu'elle trace. L'Assemblée Générale peut en particulier affecter ces bénéfices ou pertes au paiement d'un dividende, les transférer sur la réserve ou les reporter.

L'Assemblée Générale peut disposer du surplus, le cas échéant, à sa libre appréciation.

Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer sur une réserve ou le reporter.

L'Assemblée Générale peut décider de distribuer des dividendes intérimaires à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) des comptes ou un inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le Conseil;
- (ii) ces comptes ou inventaire ou rapport indiquent que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale à établir en vertu de la loi ou des présents statuts;
- (iii) l'associé unique ou l'Assemblée Générale prend la décision de payer des dividendes intérimaires;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

Treizième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de modifier les articles 16.1 et 16.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs. Sauf si la décision de l'associé ou des associés ou la loi le prévoit autrement, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, en précisant que les liquidateurs respecteront à tout moment le Plan de Parts Sociales Traçantes.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes et en ce qui concerne le surplus qui n'entre pas dans le cadre du Plan de Parts Sociales Traçantes, un tel surplus sera distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société."

Quatorzième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de redésigner M. Ivo Hemelraad comme gérant de catégorie B de la Société et DECIDE par ailleurs de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Roy Mani, Professionnel en Capital Investissement, né le 25 mai 1974 à Oldham, Royaume-Uni, résidant au 26 E Belsize Park Gardens, Londres, NW3 4LH, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se compose, à compter de la date de la présente assemblée, de la manière suivante:

- M. Roy Man, gérant de catégorie A;
- M. Ivo Hemelraad, gérant de catégorie B; et
- M. Wim Rits, gérant de catégorie B.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille huit cents euros (€ 3.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012015482/589.

(120017622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Diggler SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.786.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 80, Strafford Gate Potters Bar, Hertfordshire EN61PG, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 07687461;

Ici représentée par Madame Tiffany HALSDORF employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L – 1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial (la «Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de DIGGLER SPF, S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant sur la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à émettre d'autres actions à hauteur d'un capital autorisé maximum de EUR 2.000.000 (DEUX MILLIONS D'EUROS) divisé en actions de EUR 1.000 (MILLE EUROS) chacune.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, de déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à supprimer ou à limiter, si nécessaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants étant entendu que les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, et finalement, à procéder aux modifications des présents statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital réalisée en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en particulier avec la condition que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, selon le cas, ou par (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par (iii) la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par (iv) les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 13 heures et pour la première fois en 2013.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Souscription et Libération

Les 31 (trente et une) actions ont été souscrites par ICS (OVERSEAS) LIMITED, précitée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L – 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

a) Monsieur Grégorio PUPINO, employé privé, né le 26 février 1979 à Taranto (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;

b) Monsieur Benoît DESSY, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri; et

b) Madame Hélène MERCIER, employée privée, née le 1^{er} février 1972 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement à L1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:

Finsev S.A., avec siège social à L – 1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B numéro 103749.

4. Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Gregorio PUPINO, précité.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant es qualité qu'il agit attentif au fait que les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF, ce qui est expressément reconnu par ledit comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tiffany Halsdorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 février 2012. LAC/2012/5721. Reçu 75, EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020947/203.

(120026386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

I.T.E., Ingénierie Technique et Electrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.658.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la société I.T.E. S.A. au poste d'Administrateur et d'Administrateur-délégué avec date d'effet au 15 janvier 2012.

Le 14 février 2012.

Philippe HOLZ.

Référence de publication: 2012021312/10.

(120026914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Yasmin Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 8 février 2012 à Luxembourg.

La société Alexander J. Davies Sàrl ayant présentée sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société W Treize S.A., demeurant professionnellement au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2012021263/16.

(120026628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

les p'tites fripouilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 117, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 157.347.

—
Generalversammlung

Es wurde von den Anwesenden

Virginie Thisse, Erzieherin wohnhaft in F-57180 Terville 5 Rue du 40ème R.T - technische Geschäftsführerin
Heinz Liewen, Versicherungskaufmann wohnhaft in D-54340 Longuich, Maximinerhof 5a - administrativer Geschäftsführer
beschlossen.

" Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers rechtsgültig vertreten".

Bereldange, den 14.02.2012.

Virginie Thisse / Heinz Liewen.

Référence de publication: 2012021284/16.

(120026641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 11.651.

La présente pour vous informer que je démissionne en tant que gérant de la catégorie B, et ce avec effet immédiat.
Esch-sur-Alzette, le 3 février 2012. Signature.

Référence de publication: 2012021286/9.

(120026920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

AVANA 2nd S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 156.511.

Les comptes annuels au 30. Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5365 Munsbach, 11. Janvier 2012.

AVANA 2nd S.A.

Signature

Référence de publication: 2012021372/13.

(120027178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 11.651.

La présente pour vous informer que je démissionne en tant que gérant de la catégorie B, et ce avec effet immédiat.
Esch-sur-Alzette, le 3 février 2012. Signature.

Référence de publication: 2012021287/9.

(120026931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Credit Suisse Private Equity Platform S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

R.C.S. Luxembourg B 158.628.

—
Extrait des décisions des associés de la Société prises en date du 30 Septembre 2011

La société KPMG Luxembourg S.à r.l. RCS B 149.133, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a été élue en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012021290/15.

(120026629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.175.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 20 octobre 2011:

- que les actionnaires ont accepté la nomination de Barbara Imbs, née le 20/09/1977 à Haguenau, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 septembre 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012021291/16.

(120026748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

A Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.527.

Par la présente, la Société BS CONSULTING SA, ayant son siège social à 117, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la Société A PLUS SA, RC B-120527, et charge la société de bien vouloir faire procéder aux publications d'usage.

Cette démission prend effet à compter du 2 février 2012.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Pour la Société BS. CONSULTING S.A.

M. THIBAL

Référence de publication: 2012021345/14.

(120027180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012021318/18.

(120026811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

CO2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, Poteau de Harlange.

R.C.S. Luxembourg B 146.814.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 janvier 2012 que:

1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur de la société:

- Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien en bâtiment, né le 22 novembre 1972 à Murça (Portugal), demeurant à L- 8319 OLM, 7, rue de L'Egalité.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Sonia Maria PIRES COELHO, employée, née le 13 janvier 1980 à Murça (Portugal), demeurant à L- 7620 LAROCLETTE, 54, rue de Mersch, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baschleiden, le 10 janvier 2012.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012021292/25.

(120026555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

de Ferrières, Zehren & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.586.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2012.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2012, les actionnaires:

- ont décidé de révoquer "ad nutum", Madame ZEHREN Magali, demeurant 34 Grand'Rue F-57310 Bousse de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021344/12.

(120027117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Navimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 25.304.

—
Extrait de l'Assemblée Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 13 mai 2011

A l'unanimité le mandat des administrateurs et commissaire actuels sont prolongés pour une durée de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Romain BOLLAERT Administrateur délégué
- M. Bruno BOLLAERT Administrateur
- M. Daniel BOLLAERT Administrateur
- Mme S. DUMMONG-KEMP commissaire

Mertert, le 13 mai 2011.

R. BOLLAERT / B. BOLLAERT / D. BOLLAERT.

Référence de publication: 2012021329/15.

(120026642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Hosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.907.

Par décision du Conseil d'Administration du 24 janvier 2012, Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 13 FEV. 2012.

Pour: HOSCO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012021310/16.

(120026686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

HOS111 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.908.

Par décision du Conseil d'Administration du 24 janvier 2012, Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 13 FEV. 2012.

Pour: HOS111 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012021311/16.

(120026658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Deluxe Trading Group Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2121 Luxembourg, 224, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.974.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Aktivitäten der Zweigniederlassung:

Import und Export von Konsumgütern

Herkunftsland der Gesellschaft:

Hong Kong

Firmenregister des Herkunftslandes:

Hong Kong Companies Registry, Certificate number: 1669555

Bezeichnung der Gesellschaft:

Deluxe Trading Group Limited

Bevollmächtigte Personen:

- Für die Zweigniederlassung: Christian Pinguelo, Direktor und alleiniger Aktionär, volle Befugnisse für die Zweigniederlassung.

- Für die Gesellschaft: Christian Pinguelo, Direktor und alleiniger Aktionär, volle Befugnisse für die Gesellschaft.

Référence de publication: 2012024701/20.

(120030923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.